

**Point information citoyenneté de
l'Hôtel de Ville de Montreuil**

La séance est ouverte à 19 heures 44 en présence de :

Élue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil

Services de la ville : Sylvie Baste, Mission Citoyenneté - Direction Citoyenneté, Politique de la Ville, Jeunesse, Vie des Quartiers

Représentants des conseils : Marie-Hélène Carlier (Solidarité-Carnot) ; Marisol Corral (Bas-Montreuil-République) ; Michel Escoute (Jean-Moulin-Beaumonts) ; Céline Héduin (Ramenas-Léo Lagrange) ; Évelyne Le Gall (La Noue-Clos-Français) ; Yvon Le Hérissé (La Noue-Clos-Français) ; Frédéric Marion (Branly-Boissière) ; Martine Le Dily (Bas Montreuil-République) ; Mario Cappelletto (Jean-Moulin-Beaumonts) ; Nicole Georget (Centre Ville) ; Francis Proust (Centre-Ville).

| | |
|--|---|
| 1 Bilan sur le forum citoyen du 7 novembre 2015..... | 1 |
| 2 Organisation du vote sur les projets citoyens..... | 3 |
| 3 Comité de suivi du budget participatif..... | 3 |

* * *

1 Bilan sur le forum citoyen du 7 novembre 2015

Évelyne LG. mentionne une sonorisation trop forte indisposant certaines personnes. Elle évoque également des incompréhensions dans le système des signaux sonores informant le participant de la fin du temps imparti.

Yvon LK. Indique que les porteurs de projets étaient plus nombreux que le public. Un panneau sur la table indiquant les noms des quartiers aurait facilité leur visualisation. Par ailleurs, le lieu ne se prêtait pas à la tenue du forum citoyen.

Michel E. mentionne une ambiance loto ou casino. Il regrette, par ailleurs, un nombre restreint d'exemplaires par table.

Marie-Hélène C. a apprécié l'idée des nappes. Les discours de Tania et de Gilles furent trop longs, ce qui a dissuadé certaines personnes de rester. Elle qualifie une question de la feuille d'évaluation de « démagogique ». Elle fut, par ailleurs choquée par la question sur le niveau d'études. Les Montreuillois n'étaient pas suffisamment nombreux. Elle est interpellée par deux projets éligibles : enrobé de trottoirs et antivol sur les Vélib.

Céline H. regrette la présence d'un nombre restreint d'habitants. Elle émet des réserves sur le questionnaire « anonyme » et remarque que la question sur le niveau d'études est dérangeante.

Frédéric M. regrette certains propos de Tania, notamment sur des modifications de projets alors qu'ils ont déjà été présentés. Certains projets n'auraient pas dû être éligibles.

Francis P. regrette un manque de clarté dans les *jingles*. Les personnes porteuses de plusieurs projets ne savaient plus dans quel sens tourner. Le temps accordé aux échanges était trop limité.

Frédéric M. estime que les habitants n'ont pas compris ce qu'était le budget participatif.

Sylvie Baste le confirme. Certains ont cru qu'il s'agissait d'un financement participatif.

Francis P. manifeste son désaccord sur deux réponses apportées. L'une, concernant les nids de poule, n'entre pas dans le budget participatif puisqu'il s'agirait d'entretien de voirie. L'autre concerne le projet de la maison

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

des associations (budget de 750 000 € de travaux sur six ans). Selon lui, la maison des associations est hors secteur. Il demande à qui appartient cette maison des associations et si le financement de cette structure intermédiaire est légal.

Frédéric M. répond qu'elle appartient aux habitants. La Ville loue les locaux à l'office HLM.

Marie-Hélène C. précise que cette maison est un office municipal. Le conseil de la vie associative y siège ainsi que 34 associations. Les salles sont ouvertes à toutes les associations.

Sylvie Baste évoque l'éventualité d'une subvention pour effectuer des travaux liés à la maison des associations ou à des lieux OPHM. Elle indique, par ailleurs, que l'un des critères du budget participatif était de modifier des équipements de proximité dont un grand nombre sont des locaux OPHM.

Michel E. précise que selon la loi, les locaux doivent être rendus accessibles.

Yvon LK. rappelle que les problématiques des nids de poule et de la maison des associations relèvent du budget de fonctionnement.

Marie-Hélène C. demande à ce que les lieux appartenant au domaine public n'entrent plus dans le budget participatif puisqu'ils relèvent de la Ville.

Martine LD. souligne qu'en dehors d'un suivi, plus rien ne peut être entrepris jusqu'au vote.

Marisol C. a observé un nombre insuffisant d'habitants et de porteurs de projets. Elle rappelle que les CPQ ont parfois servi à améliorer un cadre de vie. Elle demande pourquoi le budget participatif ne pourrait pas parer à certaines difficultés financières de la Ville. Elle relève plusieurs incohérences, notamment une concernant le projet éligible du réaménagement de la place de la République.

Sylvie Baste rappelle que l'objet du forum citoyen était d'organiser un format de réunion plus conviviale qu'une réunion publique classique. Elle reconnaît les problèmes de sonorisation, de jingles et de communication. Elle souhaiterait, à l'avenir, plus d'échanges entre porteurs de projets eux-mêmes et une organisation des réunions par secteur.

Tania Assouline rappelle que les projets relevant du budget participatif ne sont que des bonus. Les projets votés n'auraient pas été inscrits dans le budget de la Ville. Concernant les nids de poule, il est difficile d'évaluer ce qui relève du droit commun ; l'amélioration d'une rue peut entrer dans le budget participatif, bien que la frontière soit ténue.

Céline H. ne partage pas ce point de vue. Ce sont clairement des budgets d'investissement et d'équipement.

Tania Assouline précise que certains projets, financés jusqu'à présent par les EPQ, devront être revus. Elle propose de redéfinir le droit commun lors du prochain budget participatif. Les critères permettant de soumettre le projet relatif à la maison des associations au vote sont ceux de l'investissement et de l'intérêt général. Ce projet ne pouvait pas être imputé sur tous les quartiers ; il n'apparaissait pas dans les projets éligibles du fait d'un tri erroné.

Face aux critiques, elle répond que soit le projet de la maison des associations est retiré, soit il est soumis à un vote. Il conviendra de décider à l'avenir si un vote toute ville devra être ouvert en parallèle d'un vote par secteur.

Marie-Hélène C. ne comprend pas pourquoi le projet de 442 bornes (70 000 €) protégeant les Vélib est éligible.

Tania Assouline rappelle qu'elle s'emploie à ne pas donner un avis d'opportunité politique ; elle veille à rester objective sur les critères du budget participatif, son critère principal étant que l'argent public ne soit pas gâché.

Yvon LK. indique qu'il conviendra, lors du comité de suivi, de travailler de manière précise sur ce qui n'a pas fonctionné. Par ailleurs, lui-même comme d'autres est à la fois juge et partie dans les conseils de quartier, ce

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

qui ne contribue pas à rendre les choses claires. La Ville doit lister les problèmes rencontrés, formuler des hypothèses, un plan de travail extrêmement rigoureux et des propositions de méthodes de travail accompagnées d'un échéancier. Elle doit enfin laisser le temps aux représentants des conseils de s'en saisir. La principale problématique à résoudre dans les deux ans tient à la population, trop peu porteuse de projets et insuffisamment diversifiée.

Marisol C. estime que les représentants du conseil ne sont pas juges et parties. Leur objectif est d'améliorer le cadre de vie des quartiers. Tout a été fait en concertation ; le suivi du comité sera cohérent. Concernant la maison des associations, elle demande si un pourcentage ne pourrait pas être prélevé sur les secteurs bénéficiant de reliquats importants afin de financer ces travaux.

Tania Assouline indique que cette compensation ne pourra être décidée qu'après le vote.

Michel E. regrette que le LUPS, rencontrant des difficultés, n'ait pas bénéficié de subventions supplémentaires. Cette association fermera dans 15 jours, les subventions accordées ne compensant même pas le loyer.

Tania Assouline revient sur l'OPHM qui, s'il était retiré des projets éligibles au budget participatif, aurait pour conséquence de faire l'impasse sur de nombreux budgets. L'OPHM détient, en effet, du foncier et des locaux dans des lieux de vie sociale. Des conventions d'autorisation d'intervention seront passées entre la Ville et l'OPHM. Le budget participatif peut contribuer à clarifier les rôles entre l'OPHM et la Ville. Début 2016, un calendrier de travail du comité de suivi sera mis en place pour suivre la réalisation des projets votés. Par ailleurs, elle s'engage à vérifier si l'entretien des routes départementales relève de la Ville.

Céline H. juge également que les représentants des conseils ne sont pas juges et parties. Elle demande quels sont le rôle et le pouvoir du comité de suivi. Par ailleurs, elle s'étonne de ne pas avoir entendu évoquer les problématiques d'accès aux entreprises Groupama Banque et ESAT Marsoulan. Par ailleurs, elle souligne que l'impact des loyers demandés aux associations par l'OPHM n'est pas couvert par les subventions.

Tania Assouline répond que le projet d'accès entre dans le cadre du budget participatif soumis au vote.

2 Organisation du vote sur les projets citoyens

Tania Assouline annonce que le vote sera ouvert du 13 au 29 novembre. Le journal municipal listera la liste des projets soumis au vote ; ils seront présentés par secteur. Le vote se fera via le module de vote en s'identifiant sur le site internet de la Ville ou sur l'une des six bornes de vote. Le votant indique son secteur puis s'identifie. N'apparaissent alors que les bulletins de vote du secteur indiqué. Le votant doit choisir trois projets. Son vote peut être modifié jusqu'au 29 novembre. Les résultats seront publiés sur le site de la Ville.

Les centres sociaux seront sensibilisés pour qu'un maximum de votants soit mobilisé. Elle encourage les représentants des conseils à populariser le vote au sein de leurs quartiers respectifs.

Marisol C. propose de distribuer des affiches ou des flyers qui pourraient aussi être envoyés aux collectifs d'animation. De même, elle suggère que le site internet de la Ville soit mis à jour avec les vidéos présentées lors de la réunion du 7 novembre.

Tania Assouline s'engage à vérifier que les panneaux lumineux et le site internet de la Ville sont à jour.

3 Comité de suivi du budget participatif

Tania Assouline précise les deux rôles de comité de suivi : suivre le déroulé de la mise en œuvre des projets du budget participatif et élaborer la prochaine édition du budget participatif. Elle s'interroge sur l'opportunité d'une formation par les services techniques en janvier 2016 sur les calendriers des travaux, les procédures d'achat, les appels d'offres et les marchés publics. Une programmation des projets devra, par ailleurs, être mise en place une fois ceux-ci votés. Les projets plus lourds seront réalisés en 2017 ; une répartition budgétaire sera nécessaire entre 2016 et 2017.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Mario C. demande quel est le but de ce comité de suivi (obtenir un avancement global des projets ou procéder aux arbitrages), et demande si les services techniques y participeront.

Tania Assouline précise que « le noyau dur » du comité de suivi ne devrait impliquer que les personnes envoyées par les personnes de quartier. Cela permet d'impliquer les porteurs de projets, étrangers au conseil de quartier. Certains pourraient également être invités au comité de suivi, en qualité de porteurs de projets.

Frédéric M. craint un manque de temps pour y parvenir.

Marie-Hélène C. estime que des membres du CCQ doivent participer au comité de suivi. La formation devra être concise, mais elle s'impose. Par ailleurs, les problématiques rencontrées doivent aussi faire l'objet de discussions dans les comités de suivi. Elle s'engage en faveur de l'invitation des porteurs de projet. Il faudra cependant veiller à ce que ces comités de suivi n'empiètent pas sur les réunions de CCQ.

Tania Assouline envisage, à l'avenir, des CCQ thématiques. Elle propose de fixer un calendrier sans alourdir celui déjà existant. Elle suggère de conserver les deux comités : coordination et comité de suivi. Elle propose un comité de coordination reprenant en janvier 2016 sur des thématiques restant à fixer.

Marie-Hélène C. propose la thématique du projet urbain, et suggère la participation de Gaylord Le Chequer.

Céline H. se prononce en faveur d'une distinction entre le comité de suivi et le CCQ. Elle demande à nouveau quel est le pouvoir du comité de suivi : informatif, consultatif ou co-décisionnaire.

Tania Assouline répond que le prochain comité de suivi élaborera les modalités du prochain budget participatif. Elle propose un comité de suivi co-décisionnaire.

Yvon LK. demande un écrit précisant les champs de compétences des représentants des conseils par rapport aux services techniques. Il propose la participation des aînés ainsi qu'une représentation des jeunes.

Tania Assouline s'engage à soumettre un calendrier sur le travail du comité de suivi pour début 2016 au plus tard. Elle acte que la composition du comité de suivi impliquera la coordination des conseils des quartiers, deux membres du conseil des seniors et deux jeunes. Il conviendrait d'envisager d'organiser les réunions le samedi matin. Elle propose que deux personnes de CVA soient également invitées. Elle évoque une éventuelle participation du conseil local de la transition regroupant des personnes ou associations investies sur les questions environnementales.

Mario C. demande qui arbitre en cas de difficulté sur un projet, concernant, par exemple, le report de projets : les services de la mairie ou le comité de suivi. Il suggère la création d'un bureau exécutif du comité de suivi qui se mobiliserait et accompagnerait les projets. Ce bureau répondrait aux urgences, par exemple en termes de décisions à prendre sur des projets.

Tania Assouline accepte cette idée. Sylvie Baste retient la communication d'une méthode et d'un échéancier. Elle suggère une première démarche consultative du comité de suivi sur la priorisation des projets afin que des projets puissent avancer sur tous les secteurs. Par ailleurs, le questionnaire permet d'évaluer ce qui pourra être amélioré lors de la préparation de la seconde édition. Elle propose des réunions régulières à partir de janvier. Une fois les tableaux de bord des projets mis en œuvre, le comité pourrait ensuite être plus restreint et donc plus réactif. Elle s'engage à proposer aux représentants des conseils une méthode accompagnée d'options, en tenant compte des antennes de secteur.

Yvon LK. demande à ce que les propositions soient envoyées aux représentants des conseils une semaine avant la prochaine réunion pour qu'ils puissent se positionner.

Tania Assouline acte le principe d'une réunion du comité de suivi une fois par mois et d'une réunion CCQ une fois tous les deux mois. Un comité de suivi provisoire se réunira après le vote et avant les fêtes de Noël. Elle s'engage à ce que les représentants des conseils aient connaissance des résultats avant leur publication sur le site de la Ville. Elle annonce la participation de Gaylord Le Chequer en janvier pour la prochaine réunion CCQ sur la thématique du projet urbain.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

La séance est levée à 21 h 52